

Extrait du registre des délibérations du
CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 31 mars 2015

Président : François de MAZIÈRES

Sont présents Mme Stéphanie BANCAL (pouvoir de M. Claude JAMATI), Mme Anne PELLETIER-LE BARBIER, M. Guy-Michel BÉROCHE, M. Philippe BENASSAYA, M. Claude VUILLIET, M. Luc WATTELE, Mme Nathalie JAQUEMET, M. Jean-Marc LE RUDULIER, Mme Juliette ESPINOS (pouvoir de Mme Agnès BENELLI-SOARES), M. Patrice PANNETIER, Mme Patricia GISLE, M. Richard RIVAUD (pouvoir de Mme Pascale RENAUD), Mme Pascale CHARTON, M. Jacques BELLIER, Mme Frédérique KIBLER, M. Olivier DELAPORTE, Mme Sylvie D'ESTÈVE (pouvoir de Mme Florence NAPOLY à partir de la délibération n°2015-03-02), M. Pierre SOUDRY, M. Philippe BRILLAUT, Mme Coralie BELMER, M. Richard DELEPIERRE, Mme Karin LE MÉNÉ, M. Michel CROUZAT, Mme Laurence de PINS, Mme Caroline DOUCERAIN, M. Jean-Loup ROTTEMBOURG, M. Marc TOURELLE, Mme Géraldine LARDENNOIS, M. Arnaud HOURDIN, M. Jean-François PEUMERY, Mme Francine BOBET, M. Bernard DEBAIN, Mme Sonia BRAU, M. Frédéric BUONO-BLONDEL, M. Daniel GUERSON (pouvoir de Mme Isabelle THIS SAINT-JEAN), M. Patrick CHARLES (pouvoir de Mme Bénédicte AGOPIAN), M. Alain NOURISSIER (pouvoir de Mme Marie BOËLLE), Mme Emmanuelle de CRÉPY, M. Thierry VOITELLIER, Mme Corinne BÉBIN, M. Michel BANCAL, Mme Magali ORDAS, M. François-Xavier BELLAMY (pouvoir de Mme Florence MELLOR à partir de la délibération n°2015-03-02), M. François LAMBERT, Mme Martine SCHMIT, M. Laurent DELAPORTE, M. Erik LINQUIER, Mme Annick PÉRILLON, M. François SIMÉONI, M. Benoît de SAINT SERNIN, M. Olivier LEBRUN, Mme Jane-Marie HERMANN, M. Jean-Michel ISSAKIDIS (pouvoir de Mme Marie DENAISON).

Absents excusés :

M. Claude JAMATI (pouvoir à Mme Stéphanie BANCAL)
Mme Agnès BENELLI-SOARES (pouvoir à Mme Juliette ESPINOS)
Mme Pascale RENAUD (pouvoir à M. Richard RIVAUD)
Mme Florence NAPOLY (pouvoir à Mme Sylvie D'ESTÈVE à partir de la délibération n°2015-03-02)
Mme Bénédicte AGOPIAN (pouvoir à M. Patrick CHARLES)
Mme Marie BOËLLE (pouvoir à M. Alain NOURISSIER)
Mme Florence MELLOR (pouvoir à M. François-Xavier BELLAMY à partir de la délibération n°2015-03-02)
Mme Béatrice RIGAUD-JURÉ
Mme Isabelle THIS SAINT-JEAN (pouvoir à M. Daniel GUERSON)
Mme Marie DENAISON (pouvoir à M. Jean-Michel ISSAKIDIS)

Secrétaire de séance : **M. François-Xavier BELLAMY**

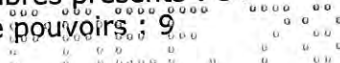
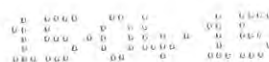
Date de convocation : 24 mars 2015

Date d'affichage de la convocation : 24 mars 2015

Nombre de conseillers en exercice : 64

Nombre de membres présents : 54

Nombre de pouvoirs : 9

N° de l'ordre du jour :

2015.03.20 : Conventions de reprise pour les radiographies numériques et argentiques, les cartouches d'encre et les capsules de café « Nespresso » des déchèteries intercommunales de Versailles Grand Parc.

□ **M. Luc WATTELLE, rapporteur, donne lecture de la délibération.**

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.2224-14 et L.2333-78 ;

Vu la décision n°2013-12-05, du Bureau communautaire du 6 décembre 2013, approuvant le dossier de consultation des entreprises et lancement de l'appel d'offres ouvert relatif à la collecte et au traitement des déchets dangereux des ménages sur le territoire de Versailles Grand Parc ;

Vu la notification du marché, en date du 19 mai 2014, à la société TRIADIS ;

Vu les projets de conventions avec les sociétés RECYCL'M et COLLECTORS sur la reprise des radiographies numériques et argentiques, les cartouches d'encre et les capsules café « Nespresso ».

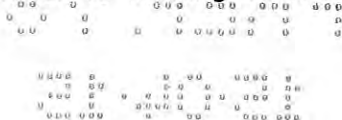
Depuis le 19 mai 2014, la société TRIADIS est titulaire du marché n°812 410 relatif à la collecte et au traitement des déchets dangereux des ménages sur le territoire de Versailles Grand Parc. Elle est, notamment, en charge de la collecte des déchets de radiographies et de cartouches d'encre, dont les coûts de traitement s'élèvent respectivement à 750 et 450 € la tonne.

Cependant, la collectivité a la possibilité de bénéficier d'une collecte et d'un traitement gratuits en passant des conventions avec les sociétés suivantes :

- La société RECYCL'M est habilitée à récupérer et traiter les radiographies numériques et argentiques. En effet, les radiographies contiennent du polyester et de l'argent pur. Le polyester, après traitement, sera valorisé (pour l'énergie) et l'argent pur recyclé (pour enduire des connecteurs informatiques ou produire des nouvelles batteries ou des panneaux solaires).

Tout au long de la relation contractuelle, qui s'échelonne sur deux ans, le ramassage et le traitement seront réalisés à titre gratuit. En contrepartie des films récupérés, la collectivité percevra une recette variant entre 500 et 1 000 € par tonne, selon le cours de la matière, ce qui réduira, à terme, le coût de traitement des déchets dangereux des ménages.

- La société COLLECTORS assure, quant à elle, la collecte et le traitement gratuits des cartouches d'encre et des capsules de café « Nespresso » usagées :
 - Les cartouches suivent, après la collecte, des filières de recyclage ou de valorisation énergétique.
 - Les capsules « Nespresso » sont totalement recyclables, et font l'objet, en déchèterie, d'une collecte spécifique, mise en œuvre par NESPRESSO en partenariat avec COLLECTORS. Il s'agit, en effet, d'éviter le mélange de ces produits avec les ordures ménagères



classiques, en proposant aux consommateurs une solution alternative de tri sélectif pour permettre une réduction des volumes de déchets ménagers.

La société COLLECTORS propose, en outre, à notre intercommunalité, de conclure, dans ce cadre, deux conventions, l'une d'une durée de 3 ans pour le traitement des cartouches d'encre, l'autre sans limitation de durée pour la collecte des capsules « Nespresso ».

Il est enfin précisé à l'Assemblée délibérante, qu'en cas d'accords conclus, les deux sociétés, RECYCL'M et COLLECTORS, s'engagent à mettre à disposition, dans les déchèteries, l'ensemble des contenants nécessaires pour stocker et collecter ces déchets dans les meilleures conditions.

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur,
Il est proposé au Conseil communautaire :

- 1) d'approuver les termes des conventions suivantes :
 - Convention de reprise des radiographies numériques et argentiques avec la société RECYCL'M ;
 - Convention de reprise des cartouches d'encre avec la société COLLECTORS ;
 - Convention de reprise des capsules de café « Nespresso » avec la société COLLECTORS ;
- 2) d'autoriser le Président, ou son représentant, à signer les conventions à intervenir et tout document s'y rapportant ;
- 3) d'inscrire les recettes au budget de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc sur le chapitre 74 : « dotations, subventions et participations », nature 7478 : « autres organismes », fonction 812 : « ordures ménagères ».

M. le Président soumet les conclusions du rapporteur au vote du Conseil communautaire.

Nombre de présents : **54**

Nombre de suffrages exprimés : **63** (incluant les pouvoirs)

Le projet de délibération mis aux voix est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

Pour le Président,
Par délégation,



Olivier BERTHELOT

Directeur Général des Services

000 000 000 000 000 000
0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0
0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0
0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0
0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0

0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0
0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0
0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0
0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0

00 0000 4000 0000 000 000
0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0
0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0
0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0

0000 0 0 00 0000 0
0 0 0 0 0 0 0 0 0 0
0 0 0 0 0 0 0 0 0 0
0 0 0 0 0 0 0 0 0 0